



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1041

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le règlement no 1041 intitulé : « Règlement no 1041 décrétant des tarifs lors d'interventions destinées à prévenir ou à combattre l'incendie de véhicules motorisés ».

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

Donné à Maniwaki, le 6 septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe